

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2024**

CM 2024-001 Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information du conseil municipal

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

- **Décision 2023-11-2** : Passation d'un marché public de travaux avec la société Alpaga pour la sécurisation du site du Jardin Pierre Stervinou pour un montant de 34 330 € HT et du complexe sportif Louis Ballard pour un montant de 79 330 € HT suite à la tempête CIARAN soit un montant total de 109 260 € HT.
- **Décision 2023-12-1** : Demande de subvention auprès de l'état au titre de la dotation de solidarité en faveur des équipements des collectivités territoriales touchées par la tempête CIARAN. Le montant sollicité étant de 59 655 € pour une dépense à hauteur de 198 850 € HT ;
- **Décision 2024-01** : Passation d'un avenant au marché public conclu pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, d'un parking et l'installation d'un bloc sanitaire automatique aux abords de la maison Saint-Albert. Le montant du présent avenant est de 27 701,55 € HT portant le nouveau montant du marché public après avenant à hauteur de 288 791,90 € HT. Le délai global d'exécution des travaux liés au présent marché est fixé jusqu'au 29 février 2024.
- **Décision 2024-02** : Passation d'un avenant au marché public conclu pour les travaux d'aménagement de voirie (lot 1) du lotissement communal de Coat Bian avec la société Kerleroux portant sur la réalisation de travaux de voirie d'un montant de 4900 € HT portant la valeur totale du marché à 200 991.70 € HT.

CM 2024-002 Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le conseil municipal, a validé, à l'unanimité, à compter du 1^{er} mars 2024 la modification du tableau des emplois et des effectifs.

CM 2024-003 Débat d'orientations budgétaires 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du débat d'orientations budgétaires.

CM 2024-004 Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la réalisation d'une chaufferie biomasse collective (Groupe scolaire Chateaubriand / Mairie-Médiathèque)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de travaux, a validé le plan de financement prévisionnel présenté et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) – programme 2024, ainsi que toutes autres subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux.

CM 2024-005 Cession d'un bien immobilier situé 14-16 rue Charles Le Hir

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé les dispositions décrites, a autorisé la cession à la S.A.S. FIMAR, de la propriété située 14-16 rue Charles Le Hir à Guilers, au prix de 260000 €, les frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

CM 2024-006 Renouvellement de la convention d'adhésion à l'association Ener'gence – Conseil Energie Partagé

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention d'adhésion à l'association Ener'gence, d'une durée de trois ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

CM 2024-007 Convention d'objectifs et de moyens Ville de Guilers/ASG

Le conseil municipal, par 28 votes pour, a validé les termes de la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2024, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer.

CM 2024-008 Modification du règlement de fonctionnement de la maison de l'enfance

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le règlement de fonctionnement de la Maison de l'Enfance.

CM 2024-009 Conventions partenariales d'utilisation de la maison de l'enfance

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions et autorisé Monsieur Le Maire à les signer.

CM 2024-010 Modification du règlement de fonctionnement de l'espace Petite Enfance Jean Mobian

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le règlement de fonctionnement de l'Espace Petite Enfance Jean Mobian.

CM 2024-011 Conventions partenariales d'utilisation de l'espace Petite Enfance Jean Mobian

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions et a autorisé Monsieur Le Maire à les signer.

CM 2024-012 Convention d'objectifs et de financement tripartite Multi-accueil Les Petits Poussins

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et autorisé Monsieur Le Maire à la signer.